

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, tenue ce lundi 11 juillet 2016 à 20h00, à la salle municipale de Saint-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames Louise Boudreault et Huguette St-Amand
Messieurs Jacques Proulx, Serge Morin et Michel Bisson.

Monsieur Pierre Bérubé est absent (absence motivée)

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Hugo Desormeaux

La directrice générale secrétaire trésorière, Sylvie Désilets est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

MOMENT DE RÉFLEXION

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk. »

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte.

16-07-895

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Moment de réflexion

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Rapport du maire

Rapport des délégations particulières des membres du conseil municipal

Période de questions

Adoption du procès-verbal du 13 juin 2016

Correspondances

Voirie

Rapport du chef de voirie

Location d'un outil pour installer les adresses civiques

Urbanisme et environnement

Rapport de l'inspecteur municipal

Projet minier la Loutre

Autorisation à signer les permis

Avis de motion – Règlement de zonage

Projet de règlement numéro 16-338 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 99-306 article 10.11

Avis de motion – Règlement de zonage

Projet de règlement numéro 16-339 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 99-306, article 10.1

Dérogação mineure pour le 188, rang Bisson

Sécurité incendie

Rapport du directeur du service incendie

Réparation du camion420

Achat de veste de premiers répondants

Avenant #2 travaux d'électricité

Loisirs et culture

Entériner l'embauche de l'animatrice du Camp de jour

Entériner l'embauche de l'aide animatrice

Affaires financières

Dépôt des recettes du mois Juin 2016

Liste des comptes à payer du mois Juin 2016

Païement de la Quote-Part de la MRC

Païement de la facture de Proson

Païement Premier versement Groupe Laverdure Construction

Païement de la firme Lapointe Beaulieu

Païement à la firme Charlebois et Gratton CPA inc.

Païement à la firme Charlebois et Gratton CPA inc.

Païement à la firme Deveau Avocats

Païement à la firme RPGL Avocats

Autres

14.1 Tournoi de Golf du Commandant

Levée de la séance

Il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson appuyé par M. Serge Morin que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte l'ordre du jour.

Adopté

RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire nous informe des sujets discutés lors du conseil des maires

RAPPORT DES DÉLÉGATIONS PARTICULIÈRES DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite l'assistance à formuler ses questions au conseil municipal.

16-07-896

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE JUIN 2016

Il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson, appuyé par Mme Huguette St-Amand, que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal de la session du 13 juin 2016

Adopté

CORRESPONDANCES

VOIRIE

Rapport du chef de voirie

Monsieur Alain Gagnon dépose son rapport du mois juin 2016.

16-07-897

Location d'un outil pour installer les adresses civique

CONSIDÉRANT qu'avec un outil perceur il sera plus facile et plus rapide pour faire l'installation des adresses civiques;
Il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson appuyé par M. Serge Morin que le conseil autorise la directrice générale à faire les démarches pour louer cet outil au montant de 410\$ pour le mois d'août 2016

Adopté

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rapport de l'inspecteur

Monsieur Pierre Blanc dépose son rapport du mois de juin 2016

Projet minier La Loutre

Aucune information n'a été reçue à la municipalité.

16-07-898

Autorisation à signer les permis

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal est au bureau seulement le mercredi en avant midi;

Il est résolu sur proposition de M. Jacques Proulx appuyé par M. Serge Morin

QUE le Conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk autorise madame Francine Allard à signer les permis.

Adopté

16-07-899

Avis de motion – Règlement de zonage

Avis de motion est par la présente donné par M. Serge Morin qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage relativement aux dispositions particulières aux roulottes sera présenté pour adoption. De plus, il dépose une copie du règlement à la table du conseil pour étude et considération.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adopté

16-07-900

Projet de règlement numéro 16-338 modifiant le règlement de zonage numéro 99-306 article 10.11 relativement aux dispositions particulières aux roulottes

ATTENDU que l'adoption du règlement de zonage numéro 99-306 qui est entré en vigueur le 6 décembre 1999 ;

ATTENDU que le Conseil municipal peut amender son règlement de zonage en conformité avec les articles les 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Serge Morin

QUE toutes les zones seront affectées par ce changement.

QUE l'article **10.11**. Dispositions particulières aux roulottes seront modifiés par : *Disposition concernant l'usage d'une roulottes.*

QUE l'alinéa De même, une roulotte pourra être installée pour *une période maximale de quatre (4) semaines* sur un terrain où l'on retrouve déjà une habitation. Dans un tel cas, la roulotte devra être sans eau courante et/ou continu, prenant source d'un puits, d'un cours d'eau ou d'un lac : sans installation septique et sans aucun rejet des eaux usées de la roulotte, **sera remplacé par** : De même, une roulotte pourra être installée *pendant 3 (trois) période de 2 (deux) semaines consécutives soit entre le 1 mai au 30 octobre de l'année courante* sur un terrain où l'on retrouve déjà une habitation. Dans

un tel cas, la roulotte devra être sans eau courante et/ou continu, prenant source d'un puits, d'un cours d'eau ou d'un lac : sans installation septique et sans aucun rejet des eaux usées de la roulotte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-07-901

Avis de motion – Règlement de zonage

Avis de motion est par la présente donné par M. Michel Bisson qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage relativement aux abris et clôtures d'hiver sera présenté pour adoption. De plus, il dépose une copie du règlement à la table du conseil pour étude et considération.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adopté

16-07-902

10.7 Projet de règlement numéro 16-339 modifiant le règlement numéro 99-306 article 10.1 relativement aux abris et aux clôtures d'hiver

ATTENDU que l'adoption du règlement de zonage numéro 99-306 qui est entré en vigueur le 6 décembre 1999 ;

ATTENDU que le Conseil municipal peut amender son règlement de zonage en conformité avec les articles les 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bisson

QUE toutes les zones seront affectées par ce changement.

QUE la section **10.1.** Abris d'auto temporaires et tambours temporaires seront modifiés par : *abris temporaires.*

QUE la sous-section **10.1.1.** sera remplacé par : *L'abri d'hiver pour les véhicules et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones du 1er octobre au 30 avril de l'année suivant. Ils doivent ensuite être démontés et remisés.*

QUE la sous-section **10.1.2.** sera remplacé par : *L'abri d'hiver soit un nombre de (2) deux maximum , doivent être localisés sur l'aire de stationnement ou sur la voie d'accès y conduisant, être construits d'une structure métallique et être revêtus d'une toile conçue a cet effet, être situés à une distance minimale de 2 mètre de la marge latéral, du trottoir ou de la bordure de la rue.*

QUE la sous-section **10.1.3.** sera ajouté pour avoir : *L'abri temporaire est autorisé dans toutes les cours arrière en tout temps, à condition que l'abri a une superficie maximale de 41 mètres carrés et un pignon de 3,6 mètres de hauteur maximum et soit à une distance minimale de 2 mètre de toutes lignes arrières et latérales de terrain, la toile qui est conçue à cet effet doit être maintenu en bon état durant son usage.*

QUE la sous-section **10.1.4.** sera ajouté pour avoir : *L'abri d'hiver et la structure est interdit du 16 mai au 30 septembre de l'année courante, sauf, pour l'abri temporaire situé en cour arrière.*

QUE la sous-section **10.1.5.** sera ajouté pour avoir : *Enfin, le matériau de revêtement doit être translucide ou pourvu de fenêtres de façon à assurer une visibilité suffisante de la rue pour l'usager, sauf, pour ceux situés à l'arrière de la résidence.*

QUE la sous-section **10.1.6.** sera ajouté pour avoir : *L'abri vestibule doit avoir une superficie maximale de 3 mètres carrés et une hauteur de 2,4 mètres maximale.*

QU'un projet de règlement portant le numéro 16-339 et intitulé **Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 99-306 relativement aux abris et clôture d'hiver** soit adopté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-07-903

10.8 Dérogation mineure – 188, rang Bisson

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Daniel

Venne pour la propriété située au 188, rang Bisson en date du 4 juin 2016;

CONSIDÉRANT que la demande est de permettre une galerie déjà existante de 4.88 mètres de large par 7.31 mètres de long avec un escalier pour accéder au 2^{ième} étage situé intégralement en bande riveraine de 15 mètres, en dérogation de notre règlement de zonage numéro 99-306 article 10.7.1.

CONSIDÉRANT que le propriétaire a acquitté les frais applicables à la demande de dérogation mineure, et fourni tous les documents relatifs à celle-ci;

CONSIDÉRANT que l'avis conforme à la loi, mentionnant que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, a été publié le 19 juin 2016, par avis public, et publié dans le journal La Petite Nation, dans son édition du 19 juin 2016;

CONSIDÉRANT l'étude de ladite demande par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), et sa recommandation positive de procéder à la démarche administrative requise pour que le conseil rende sa décision positive à cet égard ;

Il est proposé par M. Michel Bisson, appuyé par M. Jacques Proulx

QUE le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk informe M. Daniel Venne propriétaire du 188, rang Bisson que sa demande est acceptée.

QUE l'Officier municipal en Bâtiment est autorisé à émettre tout document en conséquence

Adopté

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport du directeur du service incendie

Monsieur Jonathan Turpin dépose son rapport du mois de juin 2016

16-07-904

11.2 Réparation du camion 420

CONSIDÉRANT que le camion #420 a subi des dommages aux portes de cotées lors d'une intervention;

Il est résolu sur proposition de Mme Huguette St-Amand appuyé par M. Serge Morin

QUE le Conseil autorise JLL Mécanique à faire la réparation au montant de 1395.36 (taxes en sus).

ET QUE Le coût de ces items soit réparti entre les deux municipalités

selon l'entente établie, soit de 40 % pour Saint-Émile-de-Suffolk et de 60 % pour Lac-des-Plages.

Adopté

16-07-905

11.3 Achat de veste de Premiers Répondants

CONSIDÉRANT qu'il est important que nos premiers répondants soient bien identifiés lors des interventions ;

Il est proposé par M. Serge Morin, appuyé par M. Michel Bisson

QUE Le conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk l'achat de deux vestes de premiers répondants au montant approximatif de 160\$ chacune;

ET QUE Le coût de cet item soit réparti entre les deux municipalités selon l'entente établie, soit de 40 % pour Saint-Émile-de-Suffolk et de 60 % pour Lac-des-Plages.

Adopté

16-07-906

11.4 Avenant de modification #2 pour la Caserne

Il est résolu sur proposition de M. Serge Morin appuyé par Mme Louise Boudreault

QUE le conseil accepte l'avenant de modification #2 qui remplace les travaux en électricité au montant de 19 851.71\$ (taxes en sus)

ET QUE le conseil autorise la directrice générale à signer l'avenant #2

Adopté

LOISIRS ET CULTURE

16-07-907

Entériner l'embauche de l'animatrice de camp de jour

Il est résolu sur proposition de M. Jacques Proulx appuyé par Mme Huguette St-Amand

QUE le conseil accepte l'embauche de Joëlle Dubé-Lavoie comme animatrice du camp de jour pour la période du 4 juillet au 19 août 2016

16-07-908

Entériner l'embauche de l'aide animatrice de camp de jour

Il est résolu sur proposition de Mme Louise Boudreault appuyé par M. Serge Morin

QUE le conseil accepte l'embauche d'Arianne Guindon comme aide animatrice du camp de jour pour la période du 4 juillet au 19 août 2016

AFFAIRES FINANCIÈRES

16-07-909

Dépôt des recettes du mois juin 2016

Un état des recettes du mois juin au montant 135 423.17\$ est déposé au conseil municipal.

16-07-910

Comptes à payer du mois de juin 2016

Il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson appuyé par Mme Louise Boudreault que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk accepte les comptes à payer du mois juin 2016 pour un montant total de 102 011.33\$ réparti de la façon suivante :

Le montant total des chèques émis pour le mois de juin 2016 s'élève à 1 129.76\$

Le montant des comptes à payer pour le mois de juin est de 100 881.57\$

Adoptée unanimement

Je soussignée, Sylvie Désilets, secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponible au paiement des comptes du mois de juin 2016.

Sylvie Désilets, secrétaire-trésorière

Adopté

16-07-911

13.3 Paiement de la Quote-Part de la MRC Papineau

Il est résolu sur proposition de Mme Huguette St-Amand, appuyé par M. Serge Morin

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer la 2^e partie de la facture de la Quote-Part de la MRC de Papineau au montant de 12 773.06\$

Adopté

16-07-912

13.4 Paiement de la facture de Proson

Il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson, appuyé par Mme Louise Boudreault

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer la facture de Proson au montant de 11768.74\$ (avant taxes) pour l'éclairage d'ambiance du Dôme.

Adopté

16-07-913

13.5 Paiement du 1^{er} versement au Groupe Laverdure Construction.

Il est résolu sur proposition de M. Jacques Proulx, appuyé par M. Michel Bisson

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer la facture du Groupe Laverdure Construction au montant de 63 148.32\$ (avant taxes) pour le projet de construction de la nouvelle caserne.

Adopté

16-07-914

13.6 Paiement de la Firme Lapointe Beaulieu Avocats

Il est résolu sur proposition de Mme Louise Boudreault, appuyé par M. Serge Morin

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer la facture Lapointe Beaulieu Avocats au montant de 4 264.42\$ (avant taxes) pour les frais de vente pour taxes 2016.

Adopté

16-07-915

13.7 Paiement de la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc.

Il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson, appuyé par M. Serge Morin

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer la facture de Charlebois et Gratton CPA Inc. au montant de 1 375\$ (avant taxes) pour l'audit sur le rapport du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'année 2015

Adopté

16-07-916

13.8 Paiement de la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc.

Il est résolu sur proposition de Mme Louise Boudreault, appuyé par M. Serge Morin

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer la facture de Charlebois et Gratton CPA Inc. au montant de 1 500\$ (avant taxes) pour l'audit du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier 2015.

Adopté

16-07-917

13.9 Paiement à Deveau Avocats.

Il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson, appuyé par Mme Louise Boudreault

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer la facture de Deveau Avocats au montant de 92.25\$ (avant taxes) pour une lettre de confirmation envoyé à la firme Charlebois Gratton, CPA inc.

Adopté

16-07-918

13.10 Paiement à la firme RPGL Avocats

Il est résolu sur proposition de Mme Huguette St-Amand, appuyé par M. Serge Morin
QUE le conseil autorise la directrice générale à payer la facture de RPGL Avocats pour des représentations au montant de 3 804.50\$ (avant taxes)

14. AUTRES

16-07-919

14.1 Tournoi de Golf-bénéfice du Commandant

Il est résolu sur proposition de M. Serge Morin appuyé par M. Michel Bisson

QUE le Conseil autorise madame Huguette St-Amand à participer au tournoi de Golf du Commandant
QUE le conseil accepte que le maire soit présent lors du souper
ET QUE le conseil déboursa le montant de 157\$

Adoptée à l'unanimité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite l'assistance à formuler ses questions au conseil municipal.

16-07-920

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h40, il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson appuyé par M. Serge Morin que la présente séance soit levée.

Adoptée unanimement.

**Sylvie Désilets, Directrice générale
Secrétaire trésorière**

Hugo Desormeaux - Maire